

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2012.0136/DC/SG du 19 juillet 2012 du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »

NOR : AFSX1230446S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 19 juillet 2012,
Vu la décision n° 2006.12.044/SG du collège de la Haute Autorité de santé portant création d'un groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » et nomination de ses membres ;

Vu la décision n° 2009.11.076/MJ du 25 novembre 2009 portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »,

Décide :

Article 1^{er}

M. Alain Christnacht est nommé président du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise », en remplacement de M. Christian Vigouroux, démissionnaire.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 19 juillet 2012.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU